



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 décembre 2022 (18h30)  
SALLE ENTRE 2 PEAUGRES**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56		
En exercice	: 56		
Membres suppléants	: 23		
Présents	: 36		
Votants	: 51		
Convocation et affichage	: 08/12/2022		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Monsieur	Gilles	
	DUFAUD		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Christian ARCHIER (pouvoir à Bruno FANGET), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Catherine MICHALON), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Myriam SERVY-CHANAL), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-457 - FINANCES - FINANCES - REGIE ASSAINISSEMENT - EXERCICE  
2022 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

***Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE***

Cette décision modificative porte sur la section d'investissement du budget de la régie assainissement.

Elle a pour objet de rectifier le budget 2022 pour reventiler les crédits entre chapitres de recettes d'investissement, suivant l'équilibre ci-après :

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts au Budget 2022	Décision modificative n°2	Crédits après DM
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>041</b>	2031	Frais d'étude	0.00€	950 000.00€	950 000.00€
		<b>Sous-total chapitre 041</b>		<b>950 000.00€</b>	
<b>23</b>	2315	Travaux en cours	950 000 €	-950 000.00€	0.00 €

		<b>Sous-total chapitre 23</b>		<b>-950 000.00€</b>	
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00€</b>	

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**ADOpte** la décision modificative n°1 – budget annexe de la régie assainissement – exercice 2022 telle que présentée dans les tableaux de l'exposé des motifs,

**PRECISE** que, comme pour le budget primitif 2022, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires,

**CHARGE** Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente décision.

Fait à Davézieux le : 19/12/22  
 Affiché le : 19/12/22  
 Transmis en sous-préfecture le : 19/12/22  
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221215-37928-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
 registre des délibérations du  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Le Président

Simon PLENET